

La pauvreté : sujet d'inégalités homme/femme

Julie Sheinck, pour Récif 02

25 mars 2014

Au Québec nous avons lutté pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes. En partie, c'est réussi. Sur papier du moins. Mais dans la réalité, les inégalités persistent et cela se traduit notamment par une plus grande pauvreté des femmes.

Bien entendu, la pauvreté touche tout le monde. Mais partout, que ce soit dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ou ailleurs sur la planète, le risque d'être en situation de pauvreté est plus élevé chez les femmes et celui-ci est encore plus grand pour les femmes cheffes de famille monoparentale, pour celles vivant seules, les femmes âgées ainsi que pour les femmes autochtones et les femmes immigrantes. Cela s'explique notamment par le fait qu'elles effectuent encore une grande partie du travail non rémunéré : elles sont en effet en première ligne pour les soins aux enfants, les tâches domestiques et pour prendre soin des personnes âgées dans leur entourage.

Une pauvreté structur'elle :

Les femmes ont des revenus moyens représentant 65 % de celui des hommes de la région, et ce, peu importe le niveau de scolarité et le secteur d'emploi. Cela s'explique notamment par le fait qu'elles sont nombreuses à travailler dans le secteur tertiaire (biens et services), souvent synonyme d'emplois précaires, à salaire minimum et à temps partiel.

Au Québec, une personne seule qui travaille 40 h par semaine à 15 \$ de l'heure a un revenu annuel à la frontière du seuil de la pauvreté, soit de 23 760 \$ en 2012. Pourtant le salaire minimum au Québec n'est toujours que de 10,15 \$, et augmentera que de 0,20 \$ le 1^{er} mai prochain. Parmi les

personnes travaillant au salaire minimum, 63,4 % étaient des femmes en 2009.

Le chômage est également plus long pour les femmes de la région, soit presque le double que pour les hommes (29,4 semaines pour les femmes comparativement à 16,6 semaines pour les hommes). Le montant des prestations d'assurance-emploi étant calculé à partir du salaire, les femmes de la région ont touché un revenu moyen provenant de l'assurance-emploi qui équivalait à 74,4 % de celui des hommes.

Cela s'explique en partie par le fait que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel et qu'elles ont donc plus de difficulté à cumuler le nombre d'heures assurables requises pour avoir droit aux prestations. Dans la région, en 2012, elles étaient trois fois plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois à temps partiel.

Mais au-delà des chiffres et des statistiques, il y a la vie quotidienne des femmes en situation de pauvreté qui doivent vivre en mode de survie. Face au manque de moyens, des choix déchirants s'imposent dans les priorités du budget : les factures, le loyer ou l'épicerie d'abord?

« Avec ce que l'on reçoit, on ne vit pas, on ne fait qu'exister ».

Témoignage recueilli par l'R des centres de femmes

L'insuffisance de moyens amène son lot de stress, d'angoisse, d'insécurité et d'isolement et devant l'impossibilité de tout payer, des sacrifices sont faits. Les besoins des femmes sont souvent relayés à la fin de la liste, et ces sacrifices ont souvent des répercussions directes sur la santé : les soins dentaires, psychologiques et optométriques ne peuvent être envisagés sans réduire les dépenses liées à l'épicerie, par exemple. Et ne parlons pas de coiffeuse, d'esthéticienne, de cinéma ou des sorties.

« Beaucoup de préjugés nous poursuivent. Nous avons une étiquette. Pourtant, j'étais autonome économiquement jusqu'au jour où tout a basculé ».

Il faut briser les préjugés, que les gens nous voient enfin comme des humains ».

Témoignages recueillis par l'R des centres de femmes

Les préjugés à l'endroit des personnes en situation de pauvreté sont nombreux et largement diffusés : on n'a qu'à ouvrir certains postes de radio pour s'en rendre compte. Mais ces préjugés sont aussi présents lorsque vient le temps d'obtenir un logement. Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) rapporte, dans une publication parue en 2010, que dans un contexte de rareté de logements, les propriétaires ont toute la latitude pour choisir les locataires et pour hausser le prix des logements.

« On sait que les proprios n'ont pas le droit d'augmenter autant les loyers, mais c'est à prendre ou à laisser. On est prise au piège. Le propriétaire m'a dit : s'il y a des plaintes avec les enfants, je vais devoir augmenter le loyer. Les murs sont minces, alors il y a eu plainte. J'ai dû payer ».

Témoignage recueilli par le FRAPRU

Ce sont les femmes monoparentales en situation de pauvreté, les membres de minorités visibles, les autochtones, les personnes prestataires d'aide sociales qui sont le plus souvent victimes de discrimination. Les femmes sont doublement touchées : elles sont plus nombreuses que les hommes à être locataires (50 % de la population féminine, comparativement à 32 % de la population masculine), en plus d'être plus à risque de se retrouver en situation de pauvreté ou à faibles revenus.

En 2008, l’R des centres de femmes du Québec a donné la parole aux femmes en situation de pauvreté dans un document intitulé « La pauvreté des femmes : un enfer privé, une affaire publique ». En plus de témoigner sur leurs réalités, elles ont formulé quelques revendications afin d’améliorer leurs conditions de vie :

- Une hausse du salaire minimum afin d’atteindre le seuil du faible revenu.
- Augmenter, et indexer, les prestations d’aide sociale afin de mieux survivre
- Indexer, selon le coût de la vie, la sécurité du revenu et la sécurité de la vieillesse selon le coût de la vie.
- Étendre l’accessibilité des soins dentaires, optométriques et psychologiques aux personnes étant sous le seuil de faibles revenus, et pas seulement pour les personnes ayant accès à l’aide sociale.
- Plus de logements sociaux à prix convenables et bien entretenus. Sinon, mettre sur pied une aide financière pour le logement pour les personnes à faibles revenus.
- Saisir plus rapidement les salaires pour la pension alimentaire lors d’une séparation, ou compenser lorsqu’il y a non paiement de la part du parent fautif.
- Ne plus soustraire la pension alimentaire pour enfants des prestations d’aide sociale et des prêts et bourses.

Ce ne sont là que quelques pistes de solutions envisagées, mais il se dégage de celles-ci un élément : la pauvreté n’est pas un choix, mais y faire la lutte en est un collectif politique et social. Sommes-nous prêts à le faire?

Référence :

R des centres de femmes, « *La pauvreté des femmes : un enfer privé, une affaire publique* », 2008. [En ligne], adresse URL : <http://www.rcentres.qc.ca/files/recueil2008.pdf>

Récif 02, Avis régional : les femmes et la pauvreté au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2012. [En ligne], adresse URL : http://www.recif02.com/data/images/PDF/Memoires/Avis_Pauvrete_02_VF.pdf

FRAPRU, « *Femmes, logement et pauvreté : Sortir du privé, un enjeu de société!* », Septembre 2010. [En ligne], adresse URL : http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/146421.pdf

QUÉBEC, CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Portrait statistique : Égalité femmes / hommes, Où en sommes-nous au Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Québec, éditeur officiel, 2010. [En ligne], adresse URL : www.csf.gouv.qc.ca/modules/fichierspublications/fichier-37-1137.pdf